

Commune de PLAINES SAINT LANGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq Juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plaines-Saint-Lange se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christophe GAVAZZI, Maire.

Présents : MM. Christophe GAVAZZI, Maire ; David CHEVALLOT-BEROUX, Mmes Adeline DUC, Véronique PLACET, adjoints ; Annie MONTILLOT, MM. Jean RAMON, Félix BACZKIEWICZ, Jean-Claude PAYTA, Mme conseillers municipaux.

Absente : Mmes Gladys DE SMIDT, Charlène LAMOTTE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Clôture du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025,
- Terrains Les Adroits - modification du prix de vente,
- Travaux de voirie - chemin de Courteron,
- Chapelle St Vorles - remplacement de la porte d'entrée,
- Aménagement de la Place du Lavoir,
- Organisation du 14 juillet 2025,
- Informations diverses (maison Payta, site internet - code, terrain de loisirs, recensement de la population, ...)
- Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Claude PAYTA est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL DU 10 AVRIL 2025

Suite à l'envoi par courriel du procès-verbal de la précédente séance du 10 Avril 2025, aucune observation n'est formulée. Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025/15

Objet : TERRAINS A BATIR – LIEUDIT LES ADROITS

M. le Maire rappelle les délibérations prises le 29 mars 2012 modifiée le 16 mai 2014, par lesquelles le Conseil Municipal avait décidé de fixer le prix de vente des terrains à bâtir lieudit les Adroits à 20 € le m² puis à 15 € le m². Aucune acquisition n'a été enregistrée depuis cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le prix de vente des 3 terrains communaux situés lieudit les Adroits, à 6 € le m².
- **AUTORISE** M. le Maire à diffuser l'information par tous moyens de publicité ou d'affichage.

Décision certifiée exécutoire
Reçu par le représentant de
l'Etat le 13.06.2025
Publiée ou notifiée le 13.06.2025

Arrivée de Mme Gladys DE SMIDT à 19 h 15

TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DE COURTERON

M. le Maire présente plusieurs devis pour la réfection complète du Chemin de Courteron, variant entre 23.597 € HT le mieux disant à 33.386 € HT le plus élevé.

Il est rapporté que d'autres voies communales dont la rue Marguet et la rue Jean Colin sont également très détériorées et que les riverains se plaignent de cette situation.

Les dossiers de DETR sur les travaux de voirie étant déposables tous les 3 ans, il est décidé de grouper ces trois voies sur une seule opération pour la DETR 2026, même si les travaux sont réalisés en trois phases.

REPORT DU DOSSIER.

CHAPELLE ST VORLES – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE

M. le Maire présente un devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la Chapelle St Vorles d'un montant de 3.410 € HT. Une variante est également possible en PVC imitation bois pour une somme de 3.000 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la porte en bois afin de garder le style de la Chapelle.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU LAVOIR

M. le Maire donne connaissance des montants des subventions validées par la Région (10.000 €), le Département (7.200 €) et la DETR (33.856 €) soit un total de 51.056 € pour une estimation des travaux de 112.854 € HT.

Il est proposé de reprendre contact avec le géomètre pour faire le point et lancer une consultation des entreprises dès septembre 2025 pour une prévision de commencement des travaux au printemps 2026.

ORGANISATION DU 14 JUILLET 2025

Reprise de l'organisation et des jeux de l'an passé : début des jeux à 10 h 30 (stand de tir, panier garni, photos mystères ...). A partir de 11 h 00, vin d'honneur suivi du repas organisé par la société de chasse de Plaines-Saint-Lange et du feu d'artifice à 23 h 00.

Proposition pour de nouveaux jeux.

Voir également pour préparer les flyers.

INFORMATIONS DIVERSES**Maison Payta**

Afin de réaliser un site internet communal complet, une rubrique pour maisons et terrains à vendre a été ajoutée sur le site. M. le Maire propose d'y inscrire la maison Payta dans l'éventualité d'un acheteur et afin de soulager le budget communal. Par 5 voix POUR et 4 CONTRE, la proposition de M. le Maire est acceptée pour un prix de vente de 30.000 €.

Site internet - code

Le concepteur du site propose d'intégrer un code pour l'ouverture des procès-verbaux du Conseil Municipal, afin de cibler essentiellement les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal rejette cette suggestion, les procès-verbaux étant en libre consultation en mairie et à l'affichage.

Terrain de loisirs

Concernant l'aménagement du terrain de loisirs, une possibilité d'installer une haie en bordure de la Seine avec la Fédération des chasseurs de l'Aube et l'aide des chasseurs locaux pourrait être étudiée. La Commune en aurait seulement l'entretien.

Idem pour le terrain pour un projet de parcours pédagogique.

M. le Maire est chargé de recueillir les informations nécessaires.

Recensement de la population

L'enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Un agent recenseur doit être recruté. Une affiche au placard de la Mairie sera posée et une information sera insérée dans le p'tit plainois ainsi que sur le site internet communal.

Collecte des déchets – test de la redevance incitative

La Communauté de Communes du Barséquanais propose aux communes qui le désirent d'être communes pilotes pour tester la redevance incitative.

Devant les problèmes rencontrés depuis l'installation des bennes de collectes, le Conseil Municipal ne souhaite pas être commune pilote.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ *Mme Véronique PLACET rapporte les problèmes d'aboiement de chiens jour et nuit sur l'ensemble de la commune.*

M. le Maire est conscient de cette situation, il est d'ailleurs intervenu auprès de plusieurs propriétaires mais sans résultat.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le JEUDI 03 JUILLET 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 H 10.

Le Maire,
Christophe GAVAZZI.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude PAYTA.